



Avis public



ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 496-2024 modifiant le Règlement numéro 485-2024 créant le Programme de soutien financier aux établissements commerciaux ayant pignon sur rue dans le secteur du centre-ville lors de la réfection de celui-ci en 2024 de la Ville de Nicolet*
- *Règlement numéro 497-2024 modifiant le Règlement numéro 470-2023 relatif à la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires ainsi qu'au suivi et au contrôle budgétaire de la Ville de Nicolet*

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Nicolet, ce 12 décembre 2024

M^e Magali Loisel
Greffière